

2D-DOC



Date de facture 13/08/2025
N° de facture 11165276170825

Remise à Zéro 12/09/2025
Fin d'engagement 24/01/2026

N° de compte client 1.6552298
N° de ligne 06 61 73 52 46

MME ISABELLE LE ROCH
7 RUE DOMBASLE
93100 MONTREUIL

Bonjour, voici votre facture du 13 août 2025

	€ HT	€ TTC(*)
Montant prélevé le 28 août 2025		47,99
Vos services fournis par votre opérateur	33,33	39,99
Vos abonnements, forfaits et options	33,33	39,99
Vos communications (du 13/07 au 12/08)	0,00	0,00
Mensualité de votre facilité de paiement pour votre équipement		8,00
Montant de la facture soumis à TVA	33,33	39,99
TVA 20,00 % payée sur les débits		6,67
Montant hors TVA soumis à une TVA à 20,00 %		33,33

(*) Les montants unitaires sont arrondis, leur somme peut différer du montant total.

Votre facilité de paiement pour votre équipement

Le montant restant dû après cette mensualité sera de 40,00€, soit 5 mensualités.

Rappel : vous avez souscrit une facilité de paiement (E0038197450019) de 24 mensualités de 8,00€ d'un montant total de 192,00€.

Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à votre facilité de paiement dans la rubrique Mon Compte sur bouygues telecom.fr.

Vous serez prélevé sur votre compte bancaire avec comme Référence Unique de Mandat (RUM) : BTAWOH2IB5V37



Utilisateur de la ligne ISABELLE LE ROCH	Numéro de la ligne 06 61 73 52 46	Annexe de la facture 11165276170825
--	---	---

	%TVA	€ HT	€ TTC(*)
Vos services fournis par votre opérateur		33,33	39,99
Vos abonnements, forfaits et options			39,99
Pour le mois à venir (du 13/08 au 12/09)			
· Forfait 250Go 5G avantages smartphone	20,00	40,83	48,99
· Remise Forfait	20,00	-7,50	-9,00
· Appels illim 120 destinations			inclus
· Solutions Sécurité Smartphone avec Norton			inclus
Vos communications (du 13/07 au 12/08)			0,00
décomptées de vos forfaits			
· 00:29:11 dans le cadre de vos Appels illimités 24h/24			
· 164 unités dans le cadre de vos SMS/MMS illimités 24h/24			
· 2 Go 414 dans le cadre de votre Internet décompté de votre forfait principal			

(*) Les montants TTC sont arrondis, leur somme peut différer de celle reprise sur la facture.

Total pour cette ligne

39,99

Détail de votre facture du 13 août 2025

Vos services fournis par votre opérateur

Vos communications

décomptées de vos forfaits

Internet décompté de votre forfait principal 0,00

Rappel : 1ko = 1024 octets, 1Mo = 1024 ko

Date	Volume	Pays	Coût € TTC*
12/07	645 Mo 197	France	0,000
13/07	226 Mo 158	France	0,000
14/07	21 Mo 646	France	0,000
15/07	6 Mo 546	France	0,000
16/07	3 Mo 561	France	0,000
17/07	842 Ko 218	France	0,000
18/07	5 Mo 395	France	0,000
19/07	667 Ko 963	France	0,000
20/07	894 Ko 198	France	0,000
21/07	1 Mo 215	France	0,000
22/07	3 Mo 922	France	0,000
23/07	11 Mo 247	France	0,000
24/07	3 Mo 333	France	0,000
25/07	74 Mo 012	France	0,000
26/07	256 Mo 125	France	0,000
27/07	8 Mo 561	France	0,000
28/07	2 Mo 452	France	0,000
29/07	211 Mo 729	France	0,000
30/07	405 Ko 201	France	0,000
31/07	244 Mo 054	France	0,000
01/08	4 Mo 301	France	0,000
02/08	362 Ko 351	France	0,000
03/08	286 Ko 246	France	0,000
04/08	280 Mo 457	France	0,000
05/08	78 Mo 787	France	0,000
06/08	323 Ko 655	France	0,000
07/08	1 Mo 825	France	0,000
08/08	765 Ko 274	France	0,000
09/08	35 Mo 571	France	0,000
10/08	339 Mo 946	France	0,000
11/08	1 Mo 339	France	0,000

Total de vos consommations 0,00

Tout est bien rangé dans cette facture

On récapitule ce qu'elle peut contenir ?

1 Vos services fournis par votre opérateur bien sûr

Vos abonnements, forfaits et options

C'est-à-dire votre forfait mensuel ainsi que ses options, remises déjà déduites.

Vos communications

Là, il s'agit uniquement des communications hors-forfait (ex. : appels vers ou depuis l'international, SMS, MMS et Internet mobile au-delà du forfait...).

Vos autres services et produits

Ici, on regroupe les frais ou achats ponctuels (recharges Internet mobile, vidéos à la demande, mise en service de ligne Bbox, frais de rejet de paiement ou de résiliation...).

Montant prélevé le 23 avril 2021		11,49
1	Vos services fournis par votre opérateur	0,00
	Vos abonnements, forfaits et options	0,00
	Vos communications (du 09/03 au 08/04)	0,00
	Vos autres services et produits	0,00
2	Vos services fournis par des tiers	0,00
	Vos services ponctuels	0,00
	Vos autres services de tiers (**)	3,49
3	Vos abonnements	3,49
	Mensualités de votre facilité de paiement pour votre équipement	8,00

1

Une facture détaillée avec les 10 chiffres des numéros de téléphone ?

Vous pouvez choisir l'option dans votre Espace Client et même demander vos précédentes factures avec un relevé à 10 chiffres.

2 Vos services de tiers

Les tiers, ce sont d'autres fournisseurs

Donc cela peut concerner des appels vers des numéros spéciaux ou courts, des appels ou SMS de vote ou de jeu TV, des achats de crédits de jeu, des services en ligne Internet+ et SMS+ (jeux, services de vidéo, sonneries, services de rencontre...).

Bon à savoir : toutes les coordonnées de ces fournisseurs de services sont sur le site surmafacture.fr

3 Des équipements à régler

Mensualité de votre facilité de paiement pour votre équipement

Ici, cela concerne un mobile acheté chez Bouygues Telecom et payé en plusieurs fois, en plus de votre forfait.

Avec l'app, maîtrisez vos dépenses

Sur l'appli Espace Client, vous pouvez, partout et tout le temps :

- Suivre votre consommation en temps réel,
- prévoir des alertes automatiques en cas de hors forfait sur les mobiles,
- bloquer un forfait pour éviter les dépassements de type numéros spéciaux, VOD, etc.,
- gérer vos achats ponctuels.

Pour télécharger l'appli Espace Client, il suffit de flasher ce code ci-dessous.



Votre Espace Client est aussi sur bouyguestelecom.fr, rubrique "Mon Compte".

Si vous avez encore des interrogations, on vous accompagne [ici](#)

Adresse : Bouygues Telecom - Service Client TSA 59013 - 60643 Chantilly Cedex

Par téléphone : Au 1064 du lundi au samedi de 8h à 20h. Depuis un mobile, appel gratuit puis mise en relation décomptée du forfait ou depuis un poste fixe, prix d'un appel local. Pour connaître l'ensemble de nos tarifs, rendez-vous sur bouyguestelecom.fr rubrique "Tarifs et conditions".

Il résulte des dispositions de l'article 256, I du CGI que le versement d'une somme d'un débiteur à son créancier ne peut être regardé comme la contrepartie d'une prestation de service entrant dans le champ de la TVA qu'à la condition qu'il existe un lien direct entre ce versement et une prestation individualisable.